

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 20 JANVIER 2017 à 19h30**

**Etaient présents** : Mmes Katia PERRET, Sandrine TESTAS, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEET, Adjoints au Maire.

Pascale LABART, Marie LABROSSE, Françoise EYRAUD, Florent PATIN (arrivé à 20h08), Peter WATSON, Audrey BLANC-MONOT, Gérard LEFEBVRE, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Jean BARTHOMEUF, Josette GUERRIER, Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à G. LEFEBVRE)

**Secrétaire de séance**: Peter WATSON

**Convocation faite le** : 14 janvier 2017

**publiée le** : 14 janvier 2017

### **I – DEMISSION ADJOINTE AU MAIRE**

Mme Sandrine TESTAS annonce qu'elle a remis au Préfet de l'Ain sa démission en tant qu'adjointe au maire, pour des raisons personnelles.

### **II – MODIFICATION DU PLU : OUVERTURE A L'URBANISATION DES ZONES 2AU DU PLU**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir à l'urbanisation les 2 zones classées en 2AU (urbanisation ultérieure) en 1AU (urbanisation immédiate).

- Zone 2 AU sis au lieu-dit « Bois Faguin » d'une surface de 16 585 m<sup>2</sup>
  - Zone 2 AU sise au lieu-dit « A La Bruyère » d'une surface de 7 698 m<sup>2</sup>
- Soit 24 283m<sup>2</sup>.

Ces deux zones sont situées dans le milieu urbanisé de la commune.

Il est aussi proposé de classer la zone 3AU sise au lieu-dit «Au Bois de Lys » d'une surface de 56 939m<sup>2</sup> (urbanisation différée) en zone 2AU (urbanisation ultérieure).

Après débats, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des conseillers présents :

1) D'APPROUVER l'ouverture de ces zones, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

2) AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires, et HABILITE M. le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout acte relatif à cette décision.

### **III – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU CABINET D'URBANISME**

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un cabinet d'urbanisme afin d'élaborer le dossier de projet de modification du PLU,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de choisir le Cabinet d'Urbanisme ATELIER DU TRIANGLE à Mâcon pour la réalisation de la modification simplifiée du PLU, pour un montant de 6 150 € HT (7 380 € TTC)

Article 2 : DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au compte 202.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

⇒ CCDSV

M. P. WATSON demande si un changement est prévu à ce jour concernant la CCDSV (Communauté de communes Dombes Saône Vallée)

M. le Maire répond qu'actuellement la CCDSV regroupe 36 000 habitants. C'est une structure qui semble petite sur la carte par rapport aux autres structures intercommunales. Une évolution de son périmètre n'est pas actuellement prévue. La fusion doit se terminer.

⇒ Finances

Prochainement se réunira la commission finances pour l'élaboration du budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Prochain conseil municipal : Lundi 6 mars 2017 à 19h30**